

DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE



Arrondissement de
TORCY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

ARRÊTÉ DU MAIRE N°0002026_052

PORTANT AJOUT DE DÉLÉGATION DE FONCTION
À MADAME MARIE-PAULE DEVAUCHELLE ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la délibération n°02026_016 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal des élections du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

VU la délibération n°02026_017 du Conseil municipal du 21 mars 2026 relative à l'élection des adjoints, installant Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE en qualité de 8^{ème} adjoint au Maire ;

VU l'arrêté du Maire N° 0002026_038 du Maire du 25 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE dans le domaine de la santé et des séniors ;

CONSIDERANT que pour la gestion des affaires communales et le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire que d'autres fonctions soient déléguées à Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE ;

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, il est donné délégation de fonction à Madame Marie-Paule DEVAUCHELLE, 8^{ème} adjoint au maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Santé et Séniors**
- **Accessibilité et Personnes handicapées**

Article 2 : Cette délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature ;

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises à ce titre.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de son affichage au lieu habituel en Mairie, de sa publication et de sa notification.

Article 5 : La Direction générale de la ville de Gretz-Armainvilliers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, au comptable public de la commune de Gretz-Armainvilliers ainsi qu'à l'intéressée.

Notifié le : 9.4.26
Signature :



Fait à Gretz-Armainvilliers
Le 8 avril 2026

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers